



Courbevoie, le 12 novembre 2020

Publication des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux d'ENGIE en application du Code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées

Lors de sa séance du 12 novembre 2020, le Conseil d'administration a, sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, arrêté les éléments suivants de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2021 qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2021 (say on pay ex ante). Ces éléments seront précisés par décision ultérieure du Conseil d'administration.

Rémunération de base	1.000.000 EUR
Rémunération variable annuelle	Part variable annuelle cible de 100 % de la rémunération fixe (1.000.000 EUR) pour un taux d'atteinte de 100 % des objectifs avec un maximum de 140 % de la rémunération fixe (1.400.000 EUR) en cas de surperformance.
Part incitative à long terme	120.000 unités de performance.
Retraite supplémentaire	Comme pour l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, régime de retraite obligatoire à cotisations définies (art 83) et régime de retraite supplémentaire facultatif à cotisation définie (art 82), lequel représente 25 % de sa rémunération fixe et variable payé.
Indemnité de départ	Deux années de rémunération (fixe + variable annuel payé). Elle ne serait due que si les conditions de performance des deux années qui précèdent ont été atteintes à au moins 90 % en moyenne.
Clause de non-concurrence	Pendant un an à compter de la fin du mandat et rémunérée à hauteur d'un an de rémunération (fixe + variable annuel payé) payable en douze mensualités. Le Conseil pourra, au moment du départ du dirigeant, renoncer à l'application de cette clause. Respect des conditions du Code Afep-Medef, notamment le cumul de ces deux indemnités ne pourra dépasser 2 ans de rémunération (fixe + variable annuel payé).
Couverture sociale	Régimes de protection en matière de prévoyance et de frais de santé équivalents à ceux des régimes collectifs des cadres dirigeants du groupe ENGIE en France.